



## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Céline Misiego - Ou est la pénurie de personnel dans l'ACV ?  
(24\_QUE\_71)

### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Il est souvent fait mention, dans divers rapports et déclarations publiques, de difficultés de recrutement et de pénurie de personnel dans certains secteurs de l'administration publique. Ces manques de personnel peuvent engendrer des conséquences dommageables sur la qualité des prestations offertes au public. Dans certains secteurs critiques, un sous-effectif prolongé risque d'affecter directement les citoyens en allongeant les délais de traitement des dossiers, en limitant l'accès à certains services essentiels, ou encore en réduisant la qualité de l'accueil et du suivi des usagers. Il me semble dès lors fondamental de mieux comprendre l'étendue de cette situation afin d'appréhender les actions correctrices qui pourraient être envisagées.*

*Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il nous fournir la liste des services dans lesquels une pénurie de personnel est identifiée, ainsi que les risques identifiés ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

Conscient du risque que représente la pénurie de personnel à court et moyen termes pour la vie économique du Canton, le Conseil d'Etat a fait de la lutte contre la pénurie du personnel une priorité de son programme de législature (mesures 1.5 « Pour pallier les pénuries de personnels identifiées sur le moyen et le long terme, adapter les capacités et les modalités de formation » et 3.6 « Lutter contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers »)<sup>1</sup>. Sont notamment concernés, les secteurs du domaine de la santé, de la transition énergétique et du numérique.

Il convient de préciser que toute difficulté de recrutement ne relève pas forcément d'une pénurie. Nombre de facteurs peuvent expliquer cet état de fait : concurrence accrue entre les employeurs, bassin restreint de personnes formées, attractivité du métier, conditions de travail offertes, etc. On évoque une « pénurie de personnel qualifié quand la demande de main-d'œuvre dans une profession particulière dépasse l'offre dans des conditions de travail données » (SECO2). Il est à noter que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà mandaté un Comité de pilotage interdépartemental pour travailler sur l'identification de mesures pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le marché privé de l'emploi. En parallèle, le Conseil d'Etat, comme tout employeur, suit avec attention la situation du marché du travail et les difficultés potentielles de recrutement au sein de ses services.

Dans le domaine de la santé précédemment énoncé, le CHUV, à l'instar des autres intuitions sanitaires, connaît des difficultés de recrutement dans le domaine des soins. Pour mémoire, le Conseil d'Etat a proposé le plan InvestPro3, que le Grand Conseil a adopté en septembre 2024. Sur la base des risques identifiés<sup>4</sup>, ce plan vise à répondre à la pénurie de personnel de santé dans le Canton de Vaud. Ce dernier prévoit notamment des mesures pour augmenter le nombre de diplômés dans les professions de santé, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires pour rendre ces métiers plus attractifs.

Dans le domaine du numérique, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), comme les autres entreprises du canton, est confrontée à des difficultés de recrutement. Pour pallier ces difficultés, la DGNSI a mis sur pied le projet IRIS (Identification puis évolution des ressources en informatique et sensibilisation RH) portant sur l'évolution des besoins en compétences et des métiers spécifiques à la DGNSI. Les mesures multiples déployées dans ce projet et présentées dans la réponse à la COGES 5 en 2022 visent à agir de manière préventive.

Par ailleurs, sans que cette situation ne soit une situation de pénurie avérée au sens de la définition du SECO, certains autres secteurs de l'administration rencontrent des difficultés de recrutement, notamment ceux dont les activités s'appuient sur les métiers sociaux. La Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse, (DGEJ), le Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP) et la Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS) sont les services les plus concernés parmi la dizaine de services de l'Etat employant des assistant·e·s sociaux·ales.

Dans d'autres secteurs, l'évolution démographique croissante de la population ou le déploiement de nouvelles infrastructures ajouteront une pression supplémentaire sur les besoins en personnel. On peut, à ce titre, citer le Service pénitentiaire, l'enseignement ou l'accueil de jour des enfants<sup>6</sup>.

Comme relevé dans la question de Madame la Députée, l'écueil à pourvoir facilement ces postes impacte les bénéficiaires avec un risque d'allongement du délai de traitement de leur situation, ainsi que les collaborateur·trice·s dans leur charge et leurs conditions de travail.

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/ce/programme-de-legislature-2022-2027>.

<sup>2</sup> [Disponibilité de la main-d'œuvre : un système d'indicateurs pour l'évaluer. Bases méthodologiques et conclusions](#), SECO, septembre 2023, p. 3

<sup>3</sup> <https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/soins-infirmiers-vaudois-evenements-et-actions/investpro>

<sup>4</sup> Exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique et les mesures du programme cantonal de lutte contre la pénurie de

personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers, InvestPro – page 8-9

<sup>5</sup> <https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/i-rapport-2023-de-la-commission-de-gestion-du-grand-conseil>

<sup>6</sup> <https://www.vd.ch/ce/programme-de-legislature-2022-2027> - p. 32

Fort des quelques 400 métiers représentés au sein de son administration, le Conseil d'Etat entend concentrer, dans un souci d'efficience, ses efforts sur les métiers les plus exposés à un risque de pénurie ou à une difficulté de recrutement par le déploiement de mesures spécifiques et adaptées à chacun des contextes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 novembre 2024.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*